

Arles, vendredi 25 mars 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01527

Cloturant l'avis n° FR/2022/01245

Pris en application:

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Fin de pollution

Une reprise de la navigation (sur le tronçon concerné) (tous les usagers - dans les deux sens)



- le 25/03/2022 à 08:00
 - o **Canal du Rhône à Sète, embranchement de Saint-Gilles** entre les pk 2.200 (Pont rail SNCF de la Bagnade) et pk 7.580 (Amont écluse de Nourriguier)

Commentaire:

Le barrage flottant anti-pollution a été retiré, la navigation sur le tronçon concerné peut reprendre.

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

26/03/2022

Par délégation

Le Chef du Pôle ouvrages et bâtimen

Georges PIGNOT

Tél: 04 90 96 00 85 - Fax: 04 90 96 91 36